ZONE A: PROTECTION

SECTEUR DE ZONE ET USAGES AUTORISÉS

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

USAGES	SECTEUR DE ZONE						
	A1	A2					
Résidentiel							
Unifamilial isolé							
Unifamilial jumelé							
Unifamiliale et camionnage							
Bifamilial isolé							
Bifamillial jumelé							
3 et 4 logements							
Maison mobile							
Résidence saisonnière (Chalet)							
Camp de chasse							
Commerces et services							
Bureau							
Services							
Hôtellerie							
Dépanneur							
Commerces de vente au détail							
Commerces dans les résidences							
Commerces axés sur l'automobile et machinerie lourde							
Récréation intérieure							
Récréation extérieure							
Usages publics et semi-publics							
Desservant le voisinage							
Desservant l'ensemble de la communauté	X						
Parcs et espaces verts							
Site historique	X						
Utilités	X						
Industries et activités para-industrielles							
Industrie lourde							
Industrie légère							
Industrie artisannale							
Entrepreneur							
Entrepreneur artisan							
Entrepôt							
Exploitation contrôlée des ressources							
Mines et sablières							
Agricole, ruraux et forestiers							
Culture maraîchère							
Culture et élevage							
Travaux sylvicole							
Exploitation forestière							
Aucune nouvelle construction	X						
Marge avant	X	X					
Marge arrière							
Marge latérale							
Superficie minimale au sol du bâtiment principal							
Façade minimale du bâtiment principal							
Pourcentage minimale de fenestration du mur côté lac							
Nombre maximum d'étages							
Rapport maximum d'occupation au sol bâtiment/terrain							
Nombre maximum de bâtiments accessoires sur un terrain							
Garages et dépendances autorisés dans la cour avant							
Interdiction de construction de type «Chalet Suisse»							

ZONE B: RURALE

SECTEUR DE ZONE ET USAGES AUTORISÉS

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

USAGES	SECTEUR DE ZONE						
	B1	B2	B3	B4	B5		
Résidentiel							
Unifamilial isolé	X	X	X	X	X		
Unifamilial jumelé	X	X	X	X	X		
Unifamiliale et camionnage	X	X	X	X	X		
Bifamilial isolé	X	X	X	X	X		
Bifamilial jumelé							
3 et 4 logements							
Maison mobile	X	X	X	X	X		
Résidence saisonnière (Chalet)							
Camp de chasse							
Commerces et services							
Bureau							
Services							
Hôtellerie							
Dépanneur							
Commerces de vente au détail							
Commerces dans les résidences	X	X	X	X	X		
Commerces axés sur l'automobile et machinerie lourde							
Récréation intérieure							
Récréation extérieure	X	X	X	X	X		
Usages publics et semi-publics							
Desservant le voisinage							
Desservant l'ensemble de la communauté							
Parcs et espaces verts							
Site historique							
Utilités	X	X	X	X	X		
Industries et activités para-industrielles							
Industrie lourde							
Industrie légère							
Industrie artisannale	X	X	X	X	X		
Entrepreneur							
Entrepreneur artisan	X	X	X	X	X		
Entrepôt	X	X	X	X	X		
Exploitation contrôlée des ressources							
Mines et sablières	X	X	X	X	X		
Agricole, ruraux et forestiers							
Culture maraîchère	X	X	X	X	X		
Culture et élevage	X	X	X	X	X		
Travaux sylvicole	X	X	X	X	X		
Exploitation forestière							
Aucune nouvelle construction							
Marge avant	10 m	10 m	10 m	10 m	10 m		
Marge arrière							
Marge latérale							
Superficie minimale au sol du bâtiment principal							
Façade minimale du bâtiment principal							
Pourcentage minimale de fenestration du mur côté lac							
Nombre maximum d'étages	2	2	2	2	2		
Rapport maximum d'occupation au sol bâtiment/terrain							
Nombre maximum de bâtiments accessoires sur un terrain							
Garages et dépendances autorisés dans la cour avant							
Interdiction de construction de type «Chalet Suisse»							

ZONE C: MIXTE

SECTEUR DE ZONE ET USAGES AUTORISÉS

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

USAGES	SECTEUR DE ZONE						
	C1	C2					
Résidentiel							
Unifamilial isolé	X	X					
Unifamilial jumelé	X	X					
Unifamiliale et camionnage							
Bifamilial isolé	X	X					
Bifamillial jumelé	X	X					
3 et 4 logements	X	X					
Maison mobile		X					
Résidence saisonnière (Chalet)	X						
Camp de chasse							
Commerces et services							
Bureau	X	X					
Services	X	X					
Hôtellerie	X	X					
Dépanneur	X	X					
Commerces de vente au détail	X	X					
Commerces dans les résidences	X	X					
Commerces axés sur l'automobile et machinerie lourde	X	X					
Récréation intérieure		X					
Récréation extérieure		X					
Usages publics et semi-publics							
Desservant le voisinage	X	X					
Desservant l'ensemble de la communauté	X	X					
Parcs et espaces verts	X	X					
Site historique							
Utilités	X	X					
Industries et activités para-industrielles							
Industrie lourde							
Industrie légère							
Industrie artisannale	X	X					
Entrepreneur							
Entrepreneur artisan	X	X					
Entrepôt							
Exploitation contrôlée des ressources							
Mines et sablières							
Agricole, ruraux et forestiers							
Culture maraîchère	X	X					
Culture et élevage							
Travaux sylvicole							
Exploitation forestière							
Aucune nouvelle construction							
Marge avant							
Marge arrière							
Marge latérale							
Superficie minimale au sol du bâtiment principal							
Façade minimale du bâtiment principal							
Pourcentage minimale de fenestration du mur côté lac							
Nombre maximum d'étages							
Rapport maximum d'occupation au sol bâtiment/terrain							
Nombre maximum de bâtiments accessoires sur un terrain							
Garages et dépendances autorisés dans la cour avant							
Interdiction de construction de type «Chalet Suisse»							

ZONE D: CONSERVATION

SECTEUR DE ZONE ET USAGES AUTORISÉS

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

USAGES	SECTEUR DE ZONE						
	D1	D2	D3				
Résidentiel							
Unifamilial isolé							
Unifamilial jumelé							
Unifamiliale et camionnage							
Bifamilial isolé							
Bifamilial jumelé							
3 et 4 logements							
Maison mobile							
Résidence saisonnière (Chalet)							
Camp de chasse							
Commerces et services							
Bureau							
Services							
Hôtellerie							
Dépanneur							
Commerces de vente au détail							
Commerces dans les résidences							
Commerces axés sur l'automobile et machinerie lourde							
Récréation intérieure							
Récréation extérieure	X	X	X				
Usages publics et semi-publics							
Desservant le voisinage							
Desservant l'ensemble de la communauté							
Parcs et espaces verts							
Site historique							
Utilités	X	X	X				
Industries et activités para-industrielles							
Industrie lourde							
Industrie légère							
Industrie artisannale							
Entrepreneur							
Entrepreneur artisan							
Entrepôt							
Exploitation contrôlée des ressources							
Mines et sablières							
Agricole, ruraux et forestiers							
Culture maraîchère							
Culture et élevage							
Travaux sylvicole	X	X	X				
Exploitation forestière							
Aucune nouvelle construction							
Marge avant							
Marge arrière							
Marge latérale							
Superficie minimale au sol du bâtiment principal							
Façade minimale du bâtiment principal							
Pourcentage minimale de fenestration du mur côté lac							
Nombre maximum d'étages							
Rapport maximum d'occupation au sol bâtiment/terrain							
Nombre maximum de bâtiments accessoires sur un terrain							
Garages et dépendances autorisés dans la cour avant							
Interdiction de construction de type «Chalet Suisse»							

ZONE E: VILLÉGIATURE

SECTEUR DE ZONE ET USAGES AUTORISÉS

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

USAGES	SECTEUR DE ZONE						
	E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7
Résidentiel					*		
Unifamilial isolé	X	X	X	X		X	X
Unifamilial jumelé							
Unifamiliale et camionnage							
Bifamilial isolé	X	X	X	X		X	X
Bifamillial jumelé							
3 et 4 logements							
Maison mobile	X	X	X	X		X	X
Résidence saisonnière (Chalet)	X	X	X	X		X	X
Camp de chasse							
Commerces et services					*		
Bureau							
Services							
Hôtellerie							
Dépanneur							
Commerces de vente au détail							
Commerces dans les résidences							
Commerces axés sur l'automobile et machinerie lourde							
Récréation intérieure							
Récréation extérieure	X	X	X	X		X	X
Usages publics et semi-publics					*		
Desservant le voisinage							
Desservant l'ensemble de la communauté							
Parcs et espaces verts	X	X	X	X		X	X
Site historique							
Utilités	X	X	X	X		X	X
Industries et activités para-industrielles					*		
Industrie lourde							
Industrie légère							
Industrie artisannale							
Entrepreneur							
Entrepreneur artisan							
Entrepôt							
Exploitation contrôlée des ressources							
Mines et sablières							
Agricole, ruraux et forestiers					*		
Culture maraîchère	X	X	X	X		X	X
Culture et élevage							
Travaux sylvicole	X	X	X	X		X	X
Exploitation forestière							
Aucune nouvelle construction	X						
Marge avant			5 m	5 m			
Marge arrière							
Marge latérale							
Superficie minimale au sol du bâtiment principal		36 m2	36 m2	36 m2		36 m2	36 m2
Façade minimale du bâtiment principal		6 m	6 m	6 m		6 m	6 m
Pourcentage minimale de fenestration du mur côté lac							
Nombre maximum d'étages							
Rapport maximum d'occupation au sol bâtiment/terrain							
Nombre maximum de bâtiments accessoires sur un terrain							
Garages et dépendances autorisés dans la cour avant			X	X			
Interdiction de construction de type «Chalet Suisse»							

* Les secteurs de zones E5 et les usages autorisés sont identifiés sur la grille de spécifications suivantes.

ZONE E: VILLÉGIATURE

SECTEUR DE ZONE ET USAGES AUTORISÉS

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

USAGES	SECTEUR DE ZONE						
	E5a	E5b	E5c	E5d	E5e		
Résidentiel							
Unifamilial isolé	X	X	X		X		
Unifamilial jumelé							
Unifamiliale et camionnage							
Bifamilial isolé							
Bifamillial jumelé							
3 et 4 logements							
Maison mobile							
Résidence saisonnière (Chalet)	X	X	X		X		
Camp de chasse							
Commerces et services							
Bureau							
Services							
Hôtellerie							
Dépanneur							
Commerces de vente au détail							
Commerces dans les résidences							
Commerces axés sur l'automobile et machinerie lourde							
Récréation intérieure							
Récréation extérieure							
Usages publics et semi-publics							
Desservant le voisinage							
Desservant l'ensemble de la communauté							
Parcs et espaces verts				X			
Site historique							
Utilités							
Industries et activités para-industrielles							
Industrie lourde							
Industrie légère							
Industrie artisannale							
Entrepreneur							
Entrepreneur artisan							
Entrepôt							
Exploitation contrôlée des ressources							
Mines et sablières							
Agricole, ruraux et forestiers							
Culture maraîchère	X	X	X		X		
Culture et élevage	X	X	X	X	X		
Travaux sylvicole							
Exploitation forestière							
Aucune nouvelle construction							
Marge avant							
Marge arrière							
Marge latérale							
Superficie minimale au sol du bâtiment principal	74 m2	74 m2	74 m2		74 m2		
Façade minimale du bâtiment principal	9 m	9 m	9 m		9 m		
Pourcentage minimale de fenestration du mur côté lac	30%	30%	30%		30%		
Nombre maximum d'étages	1 1/2	1 1/2	1 1/2		1 1/2		
Rapport maximum d'occupation au sol bâtiment/terrain	7%	7%	7%		7%		
Nombre maximum de bâtiments accessoires sur un terrain	3	3	3		3		
Garages et dépendances autorisés dans la cour avant							
Interdiction de construction de type «Chalet Suisse»	X	X	X		X		

ZONE F: EXPLOITATION DES RESSOURCES

SECTEUR DE ZONE ET USAGES AUTORISÉS

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

USAGES	SECTEUR DE ZONE						
	F1	F2					
Résidentiel							
Unifamilial isolé							
Unifamilial jumelé							
Unifamiliale et camionnage							
Bifamilial isolé							
Bifamillial jumelé							
3 et 4 logements							
Maison mobile							
Résidence saisonnière (Chalet)							
Camp de chasse	X	X					
Commerces et services							
Bureau							
Services							
Hôtellerie							
Dépanneur							
Commerces de vente au détail							
Commerces dans les résidences							
Commerces axés sur l'automobile et machinerie lourde							
Récréation intérieure							
Récréation extérieure	X	X					
Usages publics et semi-publics							
Desservant le voisinage							
Desservant l'ensemble de la communauté							
Parcs et espaces verts							
Site historique							
Utilités	X	X					
Industries et activités para-industrielles							
Industrie lourde							
Industrie légère							
Industrie artisannale							
Entrepreneur							
Entrepreneur artisan							
Entrepôt							
Exploitation contrôlée des ressources	X	X					
Mines et sablières	X	X					
Agricole, ruraux et forestiers							
Culture maraîchère							
Culture et élevage							
Travaux sylvicole							
Exploitation forestière							
Aucune nouvelle construction							
Marge avant							
Marge arrière							
Marge latérale							
Superficie minimale au sol du bâtiment principal							
Façade minimale du bâtiment principal							
Pourcentage minimale de fenestration du mur côté lac							
Nombre maximum d'étages							
Rapport maximum d'occupation au sol bâtiment/terrain							
Nombre maximum de bâtiments accessoires sur un terrain							
Garages et dépendances autorisés dans la cour avant							
Interdiction de construction de type «Chalet Suisse»							

ZONE G: AGRICOLE

SECTEUR DE ZONE ET USAGES AUTORISÉS

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

USAGES	SECTEUR DE ZONE						
	G1	G2	G3				
Résidentiel							
Unifamilial isolé	X	X					
Unifamilial jumelé							
Unifamiliale et camionnage	X	X					
Bifamilial isolé	X	X					
Bifamillial jumelé							
3 et 4 logements							
Maison mobile	X	X					
Résidence saisonnière (Chalet)							
Camp de chasse							
Commerces et services							
Bureau							
Services							
Hôtellerie							
Dépanneur							
Commerces de vente au détail							
Commerces dans les résidences	X	X					
Commerces axés sur l'automobile et machinerie lourde							
Récréation intérieure							
Récréation extérieure	X	X					
Usages publics et semi-publics							
Desservant le voisinage							
Desservant l'ensemble de la communauté							
Parcs et espaces verts							
Site historique							
Utilités	X	X					
Industries et activités para-industrielles							
Industrie lourde							
Industrie légère							
Industrie artisannale	X	X					
Entrepreneur							
Entrepreneur artisan	X	X					
Entrepôt							
Exploitation contrôlée des ressources							
Mines et sablières	X	X					
Agricole, ruraux et forestiers							
Culture maraîchère	X	X					
Culture et élevage	X	X					
Travaux sylvicole	X	X					
Exploitation forestière							
Aucune nouvelle construction							
Marge avant							
Marge arrière							
Marge latérale							
Superficie minimale au sol du bâtiment principal							
Façade minimale du bâtiment principal							
Pourcentage minimale de fenestration du mur côté lac							
Nombre maximum d'étages							
Rapport maximum d'occupation au sol bâtiment/terrain							
Nombre maximum de bâtiments accessoires sur un terrain							
Garages et dépendances autorisés dans la cour avant							
Interdiction de construction de type «Chalet Suisse»							

ZONE H: CORRIDOR ROUTIER PANORAMIQUE

SECTEUR DE ZONE ET USAGES AUTORISÉS

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

USAGES	SECTEUR DE ZONE						
	H1						
Résidentiel							
Unifamilial isolé							
Unifamilial jumelé							
Unifamiliale et camionnage							
Bifamilial isolé							
Bifamilial jumelé							
3 et 4 logements							
Maison mobile							
Résidence saisonnière (Chalet)							
Camp de chasse							
Commerces et services							
Bureau							
Services							
Hôtellerie							
Dépanneur							
Commerces de vente au détail							
Commerces dans les résidences							
Commerces axés sur l'automobile et machinerie lourde							
Récréation intérieure							
Récréation extérieure							
Usages publics et semi-publics							
Desservant le voisinage							
Desservant l'ensemble de la communauté							
Parcs et espaces verts							
Site historique							
Utilités							
Industries et activités para-industrielles							
Industrie lourde							
Industrie légère							
Industrie artisannale							
Entrepreneur							
Entrepreneur artisan							
Entrepôt							
Exploitation contrôlée des ressources							
Mines et sablières							
Agricole, ruraux et forestiers							
Culture maraîchère							
Culture et élevage							
Travaux sylvicole	X						
Exploitation forestière							
Aucune nouvelle construction							
Marge avant							
Marge arrière							
Marge latérale							
Superficie minimale au sol du bâtiment principal							
Façade minimale du bâtiment principal							
Pourcentage minimale de fenestration du mur côté lac							
Nombre maximum d'étages							
Rapport maximum d'occupation au sol bâtiment/terrain							
Nombre maximum de bâtiments accessoires sur un terrain							
Garages et dépendances autorisés dans la cour avant							
Interdiction de construction de type «Chalet Suisse»							

ZONE K: ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

SECTEUR DE ZONE ET USAGES AUTORISÉS

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

USAGES	SECTEUR DE ZONE						
	K1						
Résidentiel							
Unifamilial isolé							
Unifamilial jumelé							
Unifamiliale et camionnage							
Bifamilial isolé							
Bifamillial jumelé							
3 et 4 logements							
Maison mobile							
Résidence saisonnière (Chalet)							
Camp de chasse							
Commerces et services							
Bureau							
Services							
Hôtellerie							
Dépanneur							
Commerces de vente au détail							
Commerces dans les résidences							
Commerces axés sur l'automobile et machinerie lourde							
Récréation intérieure							
Récréation extérieure	X						
Usages publics et semi-publics							
Établissement d'enseignement	X						
Desservant le voisinage	X						
Desservant l'ensemble de la communauté	X						
Parcs et espaces verts	X						
Site historique							
Utilités							
Industries et activités para-industrielles							
Industrie lourde							
Industrie légère							
Industrie artisannale							
Entrepreneur							
Entrepreneur artisan							
Entrepôt							
Exploitation contrôlée des ressources							
Mines et sablières							
Agricole, ruraux et forestiers							
Culture maraîchère							
Culture et élevage							
Travaux sylvicole							
Exploitation forestière							
Aucune nouvelle construction							
Marge avant							
Marge arrière							
Marge latérale							
Superficie minimale au sol du bâtiment principal							
Façade minimale du bâtiment principal							
Pourcentage minimale de fenestration du mur côté lac							
Nombre maximum d'étages							
Rapport maximum d'occupation au sol bâtiment/terrain							
Nombre maximum de bâtiments accessoires sur un terrain							
Garages et dépendances autorisés dans la cour avant							
Interdiction de construction de type «Chalet Suisse»							